

## Extrait du Registre des délibérations

### Conseil Municipal du 28/09/2023 à 18 h 00

#### Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Orianne HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

#### Absents ayant donné procuration :

Monsieur Jacques MEYER donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Claude SCHALLER donne procuration à Monsieur Laurent GEYLLER, Monsieur Robert ENGEL donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Birgül KARA donne procuration à Madame Anne BALLAND-EGELE, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Denis DIGEL, Monsieur Jean-Pierre HAAS donne procuration à Madame Frédérique MEYER

## **Demande de Subvention Exceptionnelle de l'Orchestre de Chambre de Sélestat**

### **N° DCM\_094\_2023**

Domaine : Délibération  
Sous-domaine : Action culturelle et artistique  
Service instructeur : Action Culturelle et Artistique  
Rapporteur : Monsieur Erick CAKPO

Depuis plus de 30 ans, des musiciens de toute la région se retrouvent chaque semaine aux Bains Musicaux de Sélestat afin de répéter ensemble et préparer chaque année deux programmes musicaux.

Constitué en association, l'Orchestre de Chambre de Sélestat fait rayonner la ville dans toute l'Alsace par ses deux séries de concerts annuels, au printemps et pendant l'Avent. Pour la saison 2022-2023, ce sont sept concerts qui auront été donnés, du Nord au Sud de l'Alsace, devant près d'un millier d'auditeurs.

Cette année, grâce à l'investissement du directeur musical, l'association de l'Orchestre de Chambre de Sélestat a pu monter un ambitieux programme constitué de trois œuvres classiques, nécessitant l'intervention d'un chœur, d'un orgue et d'instruments à vents et cuivres.

Pour cette occasion, un chœur à projet a été spécifiquement créé, mobilisant une trentaine de choristes amateurs et de solistes professionnels, pour près de 80 heures de répétition. Cet investissement sera récompensé par une série de quatre représentations en juin à Wissembourg, Sainte-Croix-aux-Mines, Strasbourg et Turckheim, réunissant en tout une soixantaine d'instrumentistes et de choristes, très largement bénévoles.

L'Orchestre de Chambre compte déjà sur le soutien financier inconditionnel de la Ville depuis de nombreuses années mais en raison de l'ampleur du projet de cette année, l'association sollicite la bienveillance de la Ville de Sélestat pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle complémentaire.

La subvention aidera à financer la location d'un bus pour que tous les musiciens puissent se rendre à Wissembourg. L'aller/retour en bus de

Sélestat à Wissembourg représente un coût de 1375€, auquel s'ajoute le défraiement des musiciens professionnels qui interviendront lors des représentations.

En guise de soutien dans le cadre du développement des pratiques culturelles sélestadiennes, de la notoriété véhiculée par cet ensemble et de l'encouragement aux pratiques amateurs de qualité, nous proposons au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 €.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**après avis favorable  
de la Commission Attractivité et Epanouissement de la  
Personne  
réunie le 19/09/2023**

**VU** *le Code Général des Collectivités Territoriales.*

**VU** *les crédits inscrits au budget 2023 sous le chapitre 067 « Charges exceptionnelles » imputation interne 6745-31109.*

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association L'Orchestre de Chambre.

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Erick CAKPO

Charges	Montant	Produits	
<b>60 - Achats</b>	500,00 €	<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	3 000,00 €
- Achat d'études et de prestations de services		- Marchandises	3 000,00 €
- Achats non stockés de matières et fournitures		- Prestations de services	
- Fournitures non stockables (eau, énergie)		- Produits des activités annexes	
- Fournitures d'entretien et de petit équipement		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	3 000,00 €
- Fournitures administratives	200,00 €	- Etat (à détailler) :	0,00 €
- Autres fournitures	300,00 €		
<b>61 - Services extérieurs</b>	360,00 €		
- Sous-traitance générale		- Région(s) :	
- Locations mobilières et immobilières			
- Entretien et réparation		- Département(s) :	
- Assurances	360,00 €		
- Documentation		- Commune(s) :	3 000,00 €
- Divers		Ville de Sélestat	1 500,00 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	6 890,00 €	Aide exceptionnelle - Ville de Sélestat	1 500,00 €
- Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Organismes sociaux (à détailler) :	
- Publicité, publications	204,00 €	- Fonds européens	
- Déplacements, missions et réceptions	5 776,00 €		
- Frais postaux et de télécommunication	15,00 €	- Autres (précisez) :	
- Services bancaires	45,00 €		
- Divers	850,00 €	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	285,00 €
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0,00 €	- Cotisations	285,00 €
- Impôts et taxes sur rémunérations		- Autres	
- Autres impôts et taxes		<b>76 - Produits financiers</b>	40,00 €
<b>64 - Charges de personnel</b>	0,00 €	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	1 425,00 €
- Rémunération du personnel permanent		- Sur opérations de gestion	
- Rémunération du personnel contrat aidé		- Sur exercices antérieurs	1 425,00 €
		<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions, report des engagements</b>	
- Charges sociales			
- Autres charges de personnel			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 750,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>7 750,00 €</b>
<b>87. Contributions volontaires en nature</b>	16 589,00 €	<b>86. Emploi des contributions volontaires en nature</b>	16 589,00 €
- Bénévolat	16 589,00 €	- Secours en nature	
- Prestations en nature		- Mise à disposition gratuite biens / prestations	
- Dons en nature		- Personnels bénévoles	16 589,00 €
<b>RESULTAT</b>	<b>24 339,00 €</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>24 339,00 €</b>